

Jean-Claude Damamme, FINS

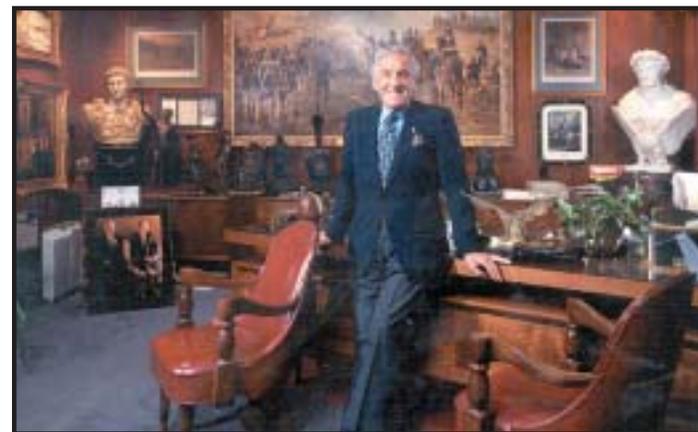
Empoisonnement de Napoléon

VÉRITÉS • MENSONGES



Remettez cette épée à mon fils

Mort de Napoléon à Ste-Hélène



Le Président Ben Weider dans son bureau

« Les grands ouvrages que j'ai exécutés et le code de lois que j'ai formé résisteront à l'épreuve du temps et les futurs historiens vengeront les torts que m'auront fait subir mes contemporains. »

Citation de Napoléon recueillie par le Dr. B.E. O'Meara à Ste-Hélène

Il y a une trentaine d'années, lorsque j'ai commencé mes recherches avec le Dr. Sten Forshufvud de Suède, un doute m'est venu sur la version officielle, traditionnelle, de la mort de Napoléon. Version, qui, depuis 1821, s'était transmise de génération en génération, se fondant dans l'Histoire et la mémoire collective sous la forme d'une image convenable, rassurante, presque d'une image pieuse avec laquelle chacun de nous avait grandi, et qui avait toujours fait partie de sa légende.

Pourtant, il m'a semblé que, derrière cette version officielle jamais mise en doute sérieusement, il pouvait exister une autre hypothèse que l'on avait toujours refusé d'examiner : celle d'un crime odieux soigneusement masqué. J'ai donc décidé de suivre une piste nouvelle en écartant les idées toutes faites, dangereuses parce qu'elles aveuglent et paralysent la pensée.

Pendant des années, je me suis attaché à détecter les mensonges, à traquer des faits inconnus, à faire le tri du vraisemblable et de ce qui ne l'était pas dans le contexte trouble et troublé de l'époque.

Je souligne que n'étant pas français mais canadien, je n'ai été sous l'influence d'aucune arrière-pensée culturelle, politique ou historique à ce sujet.

Sans les déformer, j'ai simplement examiné les faits sous un angle nouveau, et j'ai suivi chaque piste aussi loin qu'il était humainement possible de le faire cent cinquante ans plus tard. C'est pour faire progresser la connaissance que j'ai mené une enquête dépourvue de préjugés, « libre », désintéressée et que je l'ai mise au service de la vérité. Mais je savais que

toute démonstration factuelle et plausible ne serait jamais rien d'autre qu'une forte présomption.

J'avais compris de longue date que seule la science pourrait trancher et prouver de manière incontestable ma thèse de l'empoisonnement. Je n'ai jamais craint son verdict, car ce verdict, je l'attendais dans un seul but : devant la dimension d'un personnage comme Napoléon, il me semblait inconcevable que l'on puisse, aujourd'hui encore, demeurer dans l'ignorance de ce qui avait mis un terme à son extraordinaire trajectoire.

C'est donc vers la science que je me suis tourné. Aujourd'hui, en ce qui concerne l'empoisonnement de Napoléon, les résultats sont formels, les preuves existent, la vérité – étayée par les analyses scientifiques – est incontestable.

N'a-t-on pas fait appel ces dernières années à des tests d'ADN pour identifier les restes de la famille impériale russe ? A-t-on jamais récusé l'aide de la science dans d'autres domaines de l'Histoire : archéologie, et, notamment, égyptologie ? A-t-on mis en doute les résultats obtenus par les scientifiques et rejeté leurs conclusions ? Les historiens les ont-ils priés de se pencher sur d'autres problèmes ? Si, dans tous ces cas, les résultats obtenus par les scientifiques ont été acceptés et ont fait foi, c'est parce que l'on ne recherchait qu'une chose : la vérité absolue pour faire progresser la Connaissance.

Lorsque j'ai entrepris mes premières recherches pour élucider les causes réelles du décès de Napoléon, je n'imaginai pas que la vérité aurait tant de mal à s'imposer en France.

Les analyses faites à ma demande par l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg ont été réalisées par les scientifiques du plus haut niveau qui se puissent trouver. Or, à quoi assiste-t-on depuis la communication de leurs conclusions ? Au singulier spectacle d'un petit groupe d'historiens – dont il convient de souligner que certains ne le sont même pas – qui, non contents de s'être « auto-adjugé » Napoléon et le Premier Empire, se sont en outre « auto-proclamés » censeurs de référence, s'autorisent à ridiculiser ouvertement et publiquement cette thèse de l'empoisonnement, jetant, du même coup, le discrédit sur des travaux scientifiques auxquels ils n'entendent rien.

Une chose est certaine : leur refus ne se peut plus justifier par le hasard, la crédulité ou l'ignorance, et, désormais, la véritable question qui se pose encore n'est pas : « Comment » est mort l'Empereur, mais : « Pourquoi », cent-quatre-vingts deux ans après, ces historiens s'obstinent dans leur refus d'accepter une réalité attestée par la Science.

Ben WEIDER, Président CM, CQ, SBStJ, PhD

AFFAIRE DE L'EMPOISONNEMENT

LES CERTITUDES ÉTRANGES DU DIRECTEUR DE LA FONDATION NAPOLEÓN

Au mois de novembre de l'année dernière, dans son numéro 1022, le magazine de vulgarisation Science & Vie publiait un dossier sur l'empoisonnement de Napoléon, d'où il ressortait, analyses scientifiques à l'appui, que, contrairement à ce qui avait été établi par l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg, l'arsenic contenu dans les cheveux de Napoléon n'était dû qu'à des produits utilisés pour la conservation de ses cheveux. L'auteur de ce dossier, annoncé en couverture sous le titre : Exclusif : Napoléon n'a pas été assassiné, affirmait de manière péremptoire : « La thèse de l'empoisonnement à l'arsenic ne tient pas ».

On découvrira – et c'est fâcheux pour la démonstration que l'on nous assène – que, contrairement à celle employée par l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg pour analyser les cheveux donnés par le Canadien Ben Weider, la méthode utilisée n'est pas reconnue par les tribunaux internationaux – un comble quand il s'agit de déterminer si une intoxication arsenicale est, ou non, d'origine criminelle ! – et n'a fait l'objet d'aucune communication dans les revues scientifiques, les seules que reconnaissent les chercheurs de haut niveau.

C'est ce que nous développons dans les pages qui suivent.

Faut-il y voir une relation de cause à effet ?

Le 14 janvier, à l'initiative du grand quotidien les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, s'est tenue à Strasbourg une conférence « à deux voix » à laquelle ont participé le docteur Pascal Kintz, de l'Institut de Médecine Légale (Université Louis-Pasteur) de Strasbourg, et M. Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon.

Thème (sensible) : l'empoisonnement de Napoléon.

Rappelons que le docteur Kintz, président de la Société Française de Toxicologie Analytique, a réalisé les analyses des cinq mèches de Napoléon que lui avait confiées le président de la *Société Napoléonienne Internationale* de Montréal, Ben Weider. Objet de ces analyses : détecter dans les cheveux de l'Empereur la présence potentielle d'arsenic, déjà mise en lumière par des analyses précédentes.

Rappelons aussi que l'autre intervenant, M. Lentz, est, lui, un adversaire déterminé de la thèse d'un possible empoisonnement (criminel ?) de Napoléon.

Une équipe avait été envoyée par Ben Weider pour filmer la manifestation. Au nom du « droit à son image », le directeur de la Fondation Napoléon interrompt le début de la conférence, refusant que le film fût utilisé par la *Société Napoléonienne Internationale*, et arguant qu'il n'avait pas été préalablement informé de ce tournage. On trouvera ci-dessous la lettre adressée par M. Lentz à Ben Weider et la réponse de ce dernier.



Le Directeur

nos ref TL/mj n°03/011

Monsieur Ben Weider
Président de la Société
Napoléonienne Internationale
2875 Chemin btaes
Montréal
H35 1B7
Québec
Canada

Paris le 21 janvier 2003

Monsieur le Président,

Participant à une conférence organisée à Strasbourg, le 14 janvier dernier, j'ai eu la surprise de trouver dans la salle à mon arrivée deux caméras dont il me fut dit qu'elles allaient filmer la conférence pour le compte de votre association.

N'ayant pas été prévenu à l'avance, n'ayant à aucun moment donné mon autorisation pour être filmé, j'ai envoyé la lettre dont vous trouverez ci-joint copie au président de la société de production.

Je vous confirme donc que toute utilisation de mon image, notamment par la distribution de cassettes vidéo ou la diffusion sur internet de cette conférence, se ferait sans mon autorisation.

Le débat que nous avons à distance depuis quelques années me semble devoir être poursuivi, d'une part, avec courtoisie, et, d'autre part, dans le respect de la méthode historique. Il m'a parut que vouloir me filmer sans mon autorisation ne relevait d'aucun de ces deux aspects.

Restant à votre disposition et comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry Lentz

148, boulevard Haussmann - 75008 Paris
Tél. 01 56 43 46 00 - Fax 01 56 43 46 01 - www.napoleon.org
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 novembre 1987



Le Directeur

nos ref TL/mj n°93/010

Lettre recommandée, accusé de réception

Monsieur Thierry Nachtergaële
Président
Anubis Productions
968, rue du petit Puits
Les Chesnets
27300 – Bernay

Paris le 22 janvier 2003

Cher Monsieur,

Merci pour votre lettre du 21 janvier.

Pour faire suite au fait que l'enregistrement en vidéo de la soirée dite "Conférence Gutenberg" organisée par les D.N.A., le 14 janvier 2003 et réalisé par vous à la demande de la Société Napoléonienne Internationale a été effectué, d'une part, sans que j'en ai été informé à l'avance et, d'autre part, sans mon autorisation, ayant par ailleurs noté que la S.N.I. s'était engagée auprès de vous à respecter ma volonté concernant l'emploi de ces images non-autorisées, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je m'oppose à toute utilisation publique des images me représentant lors de cette conférence, sur quelque support que ce soit (cassette, DVD, etc...) et quelque soit le mode de diffusion. En d'autres termes, je m'oppose formellement à la diffusion des images de la conférence Dernières Nouvelles d'Alsace sur internet ou à la télévision.

Je vous remercie de bien vouloir en informer vos commanditaires en attirant leur attention sur le fait qu'il s'agit ici non seulement d'une question de courtoisie mais aussi d'une question de droit.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry Lentz

148, boulevard Haussmann – 75008 Paris
Tél. 01 56 43 46 00 – Fax 01 56 43 46 01 – www.napoleon.org
Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 12 novembre 1987



**LA SOCIÉTÉ
NAPOLEONNIENNE
INTERNATIONALE**

International President
Ben Weider, CM, CQ, SBSJ, PhD

**THE INTERNATIONAL
NAPOLEONIC
SOCIETY**

Honorary President
S.A.S. Le Prince Albert de Monaco

Le 31 janvier, 2003

M. Thierry Lentz
Fondation Napoléon
148, boul. Haussmann
75008 Paris
France

J'ai bien reçu votre lettre du 21 janvier 2003 et, bien qu'elle me déçoive, je ne suis pas étonné de votre réaction.

Je tiens d'abord à clarifier un point en particulier. Vous avez tort de croire que je vous ai manqué de courtoisie et je suis le premier surpris que vous n'avez pas été avisé de notre intention de filmer le débat. En effet nous avons fait toutes les démarches nécessaires en ce sens auprès de l'organisateur, lequel, avant de nous donner son accord, que nous avons obtenu par écrit, devait obtenir celui des participants. J'ignorais que les organisateurs avaient omis de vous consulter. Vous m'en voyez au regret.

Votre refus de nous permettre d'utiliser la vidéo du débat du 14 janvier à Strasbourg semble indiquer que vous n'avez pas le courage de vos opinions et que vous n'avez pas à cœur la recherche de la vérité. Je vous ai fourni une occasion à haute visibilité et diffusion pour faire connaître vos arguments contre ma thèse de l'empoisonnement à tous les membres de la Société Napoléonienne Internationale, laquelle soit dit en passant, compte exactement 484 membres dans 39 pays du monde. Ce n'est pas à votre honneur d'avoir faussement et publiquement indiqué que notre société ne comptait que 5 membres en France et 5 au Canada. Je ne vous en tiendrai pas rigueur puisque de toute manière, il est de notoriété publique que notre société est largement supportée à travers le monde.

Permettez-moi de vous rappeler que nos membres sont tous des historiens, des enseignants, des personnages politiques ou publics ou des membres actifs dans d'autres organisations napoléoniennes. Leur réputation suffit à garantir leur crédibilité.

Si vous êtes convaincu de vos arguments, je ne comprends pas que vous vous opposiez à une initiative qui vise à en rapporter fidèlement le contenu et à les rendre accessibles à un large public. Pourtant, malgré nos différences d'opinion sur le sujet de l'empoisonnement de l'Empereur, je saisis l'occasion de vous souhaiter bonheur et santé.



Ben Weider, C.M., C.Q., SBSJ, Ph.D.
Président

Soulignons que M. Lentz est venu à Strasbourg à l'invitation des *Dernières Nouvelles d'Alsace* pour participer à une conférence sur un sujet qui, il est utile de le rappeler, concerne des analyses faites à la demande, et financées par le président de la *Société Napoléonienne Internationale*.

Rappelons aussi que Ben Weider a fourni au laboratoire cinq précieuses mèches de cheveux de Napoléon dont il savait qu'elles seraient irrémédiablement détruites.

La conférence s'est déroulée en trois parties : l'exposé de M. Thierry Lentz, celui du docteur Kintz et un débat, essentiellement entre les deux intervenants.

- **Sur le plan scientifique**, la thèse de l'intoxication arsenicale de l'Empereur, a été, il va de soi, présentée magistralement par le docteur Pascal Kintz, et, il convient de le souligner car l'exercice était difficile, de manière accessible à tous.

- **En revanche, la partie historique** (la plus controversée) fut laissée – et ce sera assez pour dire son impartialité – à la seule discrétion de M. Thierry Lentz, représentant « l'école de pensée » du Souvenir Napoléonien, c'est-à-dire celle du professeur Jean Tulard et de ses obligés – qui, même si les autres voix sont étouffées, n'incarne pas le seul mode de pensée sur le sujet, ni en France, ni à l'étranger. Donc, sur ce point particulier, l'assistance n'a, comme à l'accoutumé, entendu que les arguments – sans surprise et à sens unique – du seul directeur de la Fondation Napoléon.

Contrairement à ce qui se passe ordinairement dans un pays non totalitaire, lorsque des personnes ont des opinions divergentes sur une affaire, de quelque nature qu'elle soit, chacun est admis à exprimer son point de vue. Démocratie oblige.

Or, à quoi a-t-on assisté pendant des mois dans ce cas précis ? Depuis la communication, au mois de juin 2001, du résultat des analyses faites par le laboratoire de l'Institut de médecine légale de Strasbourg, qui s'est exprimé sur le sujet ?

Les seuls adversaires de la thèse : MM Tulard, Lentz et autres, à qui radios, télévisions, presse écrite ont accordé généreusement la parole sans se soucier – ce qui est surprenant de la part des journalistes dont on

sait le mal qu'ils se donnent dans leur quête de vérité – de ceux qui ont une autre voix à faire entendre. Ils purent ainsi ridiculiser – ce qui n'est pas nouveau, mais relève d'une stratégie parfaitement rôdée – la *Société Napoléonienne Internationale* et son président, mis *ipso facto* dans l'incapacité de répondre, tenir pour quantité négligeable une thèse qui s'appuie solidement sur les résultats obtenus depuis quarante ans par les scientifiques de haut niveau de l'Université de Glasgow, du FBI et, tout récemment, de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg, et tous ceux, parmi lesquels d'éminents historiens étrangers, qui la soutiennent. Pour ne citer que celles-là, les deux émissions des 13 juin et 6 décembre 2001 sur *Europe 1*, qui ont offert à M. Lentz une double occasion de dauber effrontément sur les « empoisonnistes », sont révélatrices de cette singulière situation.

Aussi, puisque nous avons pu prendre connaissance de la « bande son » de la manifestation, avons-nous jugé indispensable de livrer aux visiteurs du site de la *Société Napoléonienne Internationale* quelques réflexions sur cette conférence.

[À propos de l'intervention de M. Thierry Lentz](#)

Débutant par un rappel de la genèse de l'affaire, le directeur de la Fondation Napoléon évoque la « révélation » qu'un stomatologue Suédois, Sten Forshufvud, eut dans les années soixante à la lecture des mémoires, récemment publiés, du domestique de Napoléon à Sainte-Hélène, Marchand. Très schématiquement exposé, en constatant une dégradation inexpliquée de la santé de l'Empereur, Forshufvud – qui avait fait des études de toxicologie – avait cru identifier les symptômes d'une intoxication arsenicale.

Après s'être procuré un cheveu de Napoléon auprès de cette personnalité incontestable du milieu napoléonien, bien connu de tous les enthousiastes de la période, le commandant Henry Lachouque, il l'avait confié, pour analyse, au professeur Hamilton Smith, chef du Département de Médecine Légale à l'Université de Glasgow. En collaboration avec un laboratoire anglais de recherches nucléaires travaillant pour la Défense nationale, Hamilton Smith avait pu, par un « bombardement » neutronique, mettre en évidence la présence d'arsenic dans le cheveu donné par Forshufvud.

Lachouque, le 8 octobre 1960, avait, par écrit, rendu hommage au travail de Forshufvud :

« Mon cher Docteur,

« J'ai lu et relu votre magnifique travail qui m'a naturellement fort intéressé. Permettez-moi d'abord de vous féliciter de votre patiente étude, de votre érudition, de votre sens critique, de votre *fidélité aux textes*.

« Tout ceci forme un ensemble remarquable de qualités sans lesquelles l'historien s'apparente au romancier historique. »

Après une série de conseils pour lui permettre de donner tout son poids à la thèse développée, Lachouque terminait ainsi :

« Il y aura quelques retouches à votre texte, mais c'est insignifiant. Je vois très bien ce qu'on peut faire et c'est très intéressant... »

Il fallait bien qu'il y eût du vrai dans les déductions du Suédois, car on imagine difficilement un personnage aussi strict que l'était le commandant Lachouque écrivant ces lignes à un charlatan. La brusque volte-face qu'il fera peu après avoir eu connaissance des résultats de l'analyse est – théoriquement – inexplicable.

Puis, vint le temps des sarcasmes. On moqua le Suédois, notamment pour son livre, publié en 1961, dont le titre, déjà, posait cette question : *Napoléon a-t-il été empoisonné ?*

L'ouvrage fut reçu avec mépris par les milieux napoléoniens français, comme le rappelait obligeamment le professeur Tulard dans *Le Figaro Littéraire* du 27 mai 1999 :

« La traduction française fut accueillie avec amusement. Les docteurs Godlewski et Ganière, grands spécialistes de Sainte-Hélène et forts de leurs connaissances médicales, ne firent qu'une bouchée de l'infortuné dentiste. »

Rappelons pour la petite histoire que c'est à ce même docteur Ganière que l'on doit cette phrase figurant à la page 1521 du *Dictionnaire Napoléon* (sous la direction de Jean Tulard) :

« ...D'autre part, en s'appuyant sur les constatations faites par O'Meara au cours de l'autopsie, l'existence autour de l'estomac d'un système lymphatique tuméfié et de ganglions en voie de suppuration font penser à une tumeur cancéreuse... »

On l'ignorait, le docteur Ganière le révèle : O'Meara était visionnaire. Sinon, comment expliquer qu'il ait été capable d'assister à une autopsie pratiquée trois ans... après qu'il eut quitté Sainte-Hélène le 25 juillet 1818 ?

Dans les années qui suivirent, Forshufvud resta le « dentiste suédois » fourvoyé dans l'Histoire.

Surprise ! Le 14 janvier dernier à Strasbourg, Forshufvud devient soudain, mais sans que l'on connaisse les raisons de cette mansuétude inattendue, un « stomatologiste » possédant « une réelle formation toxicologique ». Aujourd'hui décédé, Sten Forshufvud, chercheur amateur – et *désintéressé*, ce qui fait de lui une sympathique curiosité – sera peut-être heureux de cette (tardive) reconnaissance posthume.

Vient ensuite l'évocation des travaux du président de la *Société Napoléonienne Internationale* de Montréal, Ben Weider, et de la thèse d'un possible empoisonnement (gardons ce vocable par facilité) de Napoléon.

L'orateur prend bien soin de rappeler que Ben Weider a fait fortune « dans le muscle » : pour tenter de casser la crédibilité d'un homme, et par la même occasion, de ce qu'il défend, un soupçon de dérision, factuelle en apparence, ne saurait nuire. En cela, M. Lentz suit fidèlement les traces de son mentor, le professeur Tulard, qui n'a toujours vu dans cette affaire qu'un « nouveau serpent de mer » repris par un « fabricant canadien d'articles de sport ».

Qui n'a pas lu, dans la revue éditée par le « Souvenir Napoléonien », les critiques [!] par M. Lentz des ouvrages du professeur en question ignorera toujours ce que sont la flagornerie et la courtoisie.

Pour l'édification du visiteur du site de la *Société Napoléonienne Internationale*, précisons que le grand historien anglais de la période, le professeur David Chandler, dont on espère que M. Lentz voudra bien admettre la compétence – internationalement reconnue – ne se croit pas tenu à semblables bassesses. Il rend hommage et ne prend en compte que le travail effectué par le Canadien :

« Je n'ai jamais eu pour ambition de tenter de prouver que Napoléon avait été assassiné. Cette tâche fut celle de Ben Weider, dont l'intérêt passionné pour le sort de Napoléon a obtenu des résultats spectaculaires au cours des vingt-cinq années écoulées... »

Pourtant, pas plus que ses homologues français, le professeur Chandler ne croyait à la thèse d'un empoisonnement de Napoléon, et pendant des années, il a douté. Mais, contrairement à ses mêmes homologues français, il a fait montre d'une élémentaire honnêteté en observant la démarche historique du Canadien. Comme il l'a trouvée « sérieuse », il a analysé attentivement les éléments scientifiques sur lesquels Ben Weider fondait son argumentation. Et, depuis 1975, date de sa rencontre fortuite avec le président de la *Société Napoléonienne Internationale* sur le champ de bataille de Waterloo, il n'a cessé de suivre les avancées de la thèse.

La démarche du directeur de la Fondation Napoléon, qui est aussi, et pour cause, celle du professeur Tulard, apparaît bien différente.

Après avoir affirmé que Ben Weider était passé d'une « tentation historique » à une « intime conviction », M. Lentz, lui, déclare qu'il se « moque de savoir si Napoléon a été empoisonné ou pas », car il s'agit d'un phénomène « secondaire » – il est heureux pour lui qu'il se soit refusé la fâcheuse expression de « détail » – pour ne s'attacher qu'à l'incidence, sur l'Histoire, de la mort de l'Empereur.

Si ce souci est d'un intérêt que personne, bien évidemment, ne contestera, cette attitude est pour le moins étrange de la part du directeur de cette Fondation Napoléon qui, sauf erreur, a pour vocation d'expliquer Napoléon, sa vie – et pourquoi pas alors son décès, surtout s'il s'agit d'un crime qui fut peut-être un assassinat politique ? – son œuvre et, à l'occasion, mais c'est essentiel, de défendre sa mémoire souvent attaquée. C'est d'ailleurs toute, et la seule, justification du legs – dont il suffira de dire qu'il est « astronomique » – consenti par un industriel, M. Martial Lapeyre, au « Souvenir Napoléonien ».

Attitude étrange et un peu leste pour se débarrasser de ce qui constitue une énigme, et, de toute façon, injustifiable de la part d'un historien. À moins que nous ne soyons en présence d'une dérobade de la part des opposants confrontés aujourd'hui à l'implacable rigueur des résultats scientifiques.

Rappelons brièvement les mobiles possibles qui auraient pu conduire certains à tenter d'empoisonner Napoléon, dont les causes de la mort, survenue à cinquante et un ans, sont au cœur d'une polémique. Une chose est certaine : l'Empereur avait dans ses cheveux de sept à trente-huit fois le taux d'arsenic « toléré ». Quels peuvent être ces mobiles ?

- **La monarchie française**, peu glorieusement et fragilement restaurée après la bataille de Waterloo grâce à l'appui enthousiaste des Anglais et autres Prussiens, ne se sentait guère rassurée de savoir l'Empereur, loin certes, mais bien en vie, et dont elle pouvait craindre qu'il vécût encore plusieurs années :

« Si, écrit Chateaubriand, qui fut aussi ministre de Louis XVIII, Napoléon, échappé aux mains de ses geôliers, se retirait aux Etats-Unis, ses regards attachés sur l'Océan suffiraient pour troubler les peuples de l'ancien monde. Sa seule présence sur le rivage américain de l'Atlantique forcerait l'Europe à camper sur le rivage opposé. »

Dans une situation politique instable susceptible de basculer à tout moment, les royalistes devaient faire oublier qu'ils avaient pris les armes contre leur pays pour reconstruire un système dont la France s'était débarassée par la Révolution, avec, hélas ! les abominations que l'on sait.

- **Quant aux Anglais**, ce sont les soixante-six millions de livres (soit un milliard et demi de francs or de l'époque !) versés aux monarchies européennes de 1793 à 1815, dont la moitié entre 1811 et 1815, pour ruiner la France napoléonienne par des guerres incessantes, qu'il leur fallait faire oublier. Une politique qui, rappelons-le, était loin de faire l'unanimité de l'autre côté de la Manche. Par ailleurs, la captivité de l'Empereur coûtait fort cher aux Anglais : plusieurs millions de livres par an.

Dans le dossier que *Science & Vie* a consacré aux (surprenantes) analyses faites à la demande du magazine, le professeur Tulard explique, en ironisant souligne l'auteur de l'article, que Napoléon, à l'époque, ne représentant plus une menace, ni pour les Anglais, ni pour la monarchie française, on ne voit pas « à qui aurait profité le crime ». En effet, il se conçoit aisément que la présence, pendant cinq années, de plusieurs navires de guerre et de quelques milliers d'hommes – **chiffre énorme pour l'armée britannique de ce temps** – s'imposait pour en garder, sur ce rocher perdu au fin fond de l'Atlantique sud, à 1 800 kilomètres des côtes de l'Afrique et à 3 500 kilomètres de celles du Brésil, un seul qui n'était une menace pour personne. Force est donc d'en conclure que la présence de ces soldats et de ces marins anglais n'était que la manifestation d'un souci tardif de rendre les honneurs à l'Empereur déporté par la félonie de leur gouvernement.

À propos de Sainte-Hélène, je ne puis résister à la tentation de rapporter une expression utilisée par M. Lentz, qui nous montre le sinistre

gouverneur, Hudson Lowe, gérant « en bon père de famille » (sic !) le budget alloué pour la garde de l'illustre déporté. Je ne doute pas un instant que les *vrais* napoléoniens – et je me flatte de m'inclure dans le nombre – apprécieront comme il convient ce trait frappé d'une incontestable originalité.

- **Le général de Montholon** : n'oublions surtout pas l'intendant de Longwood. Ce faux soldat, menteur et prévaricateur, qui n'a obtenu aucun de ses grades sur le champ de bataille, dont toutes les déclarations sur ses faits d'arme et ses blessures supposées sont mensongères (mentionnons le faux sabre d'honneur, pour ne citer que cet exemple), simple colonel sous l'Empire, fait maréchal de camp (général de brigade) par Louis XVIII au mois d'août 1814, est, de tous les compagnons de déportation, le seul dont le passé soit aussi scandaleux.

Cinq mois avant sa nomination de maréchal de camp, ce même Montholon, en permanence ruiné, avait, pour soit-disant payer ses troupes, « distrait » de la caisse du payeur du département la somme de 5 970 francs (de l'époque), dont il ne justifia jamais l'emploi. Lorsque le scandale éclata, Montholon, menacé du conseil de Guerre, fut tiré d'affaire par le comte d'Artois... Moins d'un an plus tard, on le retrouvera – bizarrement – promu compagnon de déportation de l'Empereur pour qui il est un quasi inconnu !

Mais il saura si bien s'y prendre – avec l'aide active de sa femme, Albine – qu'en avril 1821, lorsque Napoléon rédigea son testament (en présence du même Montholon), ce personnage douteux se retrouvera être, avec deux millions de francs or (toujours de l'époque), le principal bénéficiaire du testament de l'Empereur.

Reprenons ici la singulière interrogation, déjà mentionnée, de cet adversaire opiniâtre de la thèse, le professeur Jean Tulard, dans *Science & Vie* : « À qui aurait profité le crime ? »

Malgré ce passé chargé, imperturbable, M. Lentz déclare qu'il ne croit pas à la culpabilité éventuelle de Montholon, et il le disculpe, car il imagine mal ce descendant d'une très ancienne famille aristocratique « se mettre à quatre pattes » pour aller puiser une pincée d'arsenic – ou, pour reprendre l'expression de l'orateur, de la « poudre de perlimpinpin » ! – destinée à ce vin dit de Constance que l'Empereur était seul à boire.

Disculper un éventuel suspect au nom de son appartenance à une ancienne famille, n'est-ce pas là « l'intime conviction » du seul directeur de la Fondation Napoléon ?

M. Lentz évoque ensuite deux autres auteurs, MM Maury et de Candé-Montholon, qui se sont engouffrés dans cette attirante porte ouverte. La démarche est astucieuse, qui mélange adroitement les genres, car M. Lentz n'ignore pas que l'amalgame du raisonnable – le mobile politique et/ou crapuleux – et du farfelu risque fort d'être fatal au premier.

Évoquons brièvement les thèses soutenues par ces deux auteurs.

Pour le professeur d'économie René Maury, Napoléon aurait été assassiné par jalousie, Montholon ne supportant pas les « faiblesses » de son épouse, Albine, pour l'Empereur. Dans ce cas, il lui eût fallu supprimer aussi un des officiers anglais de la garnison, le lieutenant Jackson, pour qui Madame de Montholon avait également des bontés.

Plus chimérique est la thèse de M. de Candé-Montholon, descendant du coupable présumé : c'est par dévouement que son ancêtre aurait administré à cet Empereur, qui ne le connaît presque pas, de l'arsenic à faibles doses afin de le rendre suffisamment malade – mais sans mettre ses jours en danger – pour obliger les Anglais à le rapatrier en France.

Le directeur de la Fondation Napoléon évoque ensuite ce qu'il nomme avec ce souci de la dérision qui lui est ordinaire, « la dernière saillie publique des empoisonnistes. »

Un mot d'abord sur l'origine de cette « saillie ».

Lors de la journée du 4 mai 2000 au Sénat, Ben Weider avait présenté les résultats des analyses faites, à sa demande, par le FBI. Ces analyses révélaient, elles aussi, d'importantes concentrations en arsenic. Parmi les voix de « spécialistes » qui s'étaient fait entendre, l'une d'elles imputait la présence du poison aux... huîtres et autres fruits de mer. On n'ose imaginer la quantité d'huîtres et de fruits de mer – jamais mentionnées dans ses habitudes culinaires, au demeurant fort modestes – que l'Empereur eût dû ingurgiter pour présenter une telle concentration de poison dans ses cheveux. La réponse à cette hypothèse – d'autant plus pittoresque qu'elle émanait du représentant d'un laboratoire officiel – avait été apportée par un professeur de médecine présent : l'arsenic organique que l'on trouve dans les crustacés et les fruits de mer est immédiatement éliminé par le corps.

Malgré les résultats chiffrés, les spécialistes présents avaient laissé entendre sans ambages qu'ils n'étaient pas disposés à accepter les résultats d'un laboratoire étranger, fût-il du FBI. Ben Weider s'exécuta et sacrifia cinq mèches de cheveux de l'Empereur pour les faire analyser par des scientifiques français de très haut niveau appartenant à l'Université Louis-Pasteur.

Cette « saillie publique des empoisonnistes » dont parle le directeur de la Fondation Napoléon ne fut donc rien d'autre que la présentation des résultats de ces nouvelles analyses réclamées lors de la journée au Sénat. Comment, en effet, porter ces résultats à la connaissance de tous, si ce n'est par le biais d'une conférence de presse ?

Mais, pour M. Lentz, il n'y a pas eu de conférence de presse, tout au plus un simulacre, puisqu'on ne dénombrerait dans la salle que « trois journalistes » noyés dans un parterre de « supporters » de M. Weider (un résultat réellement miraculeux pour une société qui ne compterait en France que « cinq adeptes », comme l'affirmera l'orateur à la fin de son exposé ; voir plus loin). Pourtant, sans sourciller, le même évoque immédiatement après le « déferlement » médiatique au lendemain de la conférence de presse. Propos qui suscite bien de la perplexité : comment, en effet, expliquer, si ce n'est par la grâce d'une intervention quasi divine, que ces trois journalistes esseulés aient pu ainsi inonder les médias du monde entier ?

Après cette « conférence de presse » – j'hésite à recourir à cette expression de peur de me faire taper sur les doigts par le censeur de la Fondation Napoléon – MM Tulard, Lemaire (médecin et historien de la médecine), et Lentz se sont sentis « obligés de réagir, car, dans la démarche des empoisonnistes, rien ne se tient. »

À cette réserve près tout de même : c'est grâce à « l'école empoisonniste » que les scientifiques ont mis en évidence la présence de doses massives d'arsenic dans les cheveux de l'Empereur. Et, ne leur en déplaise, cela « se tient » très bien.

C'est également grâce à « l'école empoisonniste » que, lors de l'une des dernières émissions de *Bouillon de Culture*, les téléspectateurs purent entendre le professeur Jean Tulard déclarer que, plus jamais, il ne dirait que Napoléon est mort d'un cancer de l'estomac. Les raisons de ce revirement ? Les explications que lui avait données son « collègue » de l'Institut, le docteur Lucien Israel, professeur émérite de cancérologie. Utile préci-

sion : le « cancériste » emblématique des napoléoniens s'était cependant bien gardé de rendre au Canadien ce qui lui appartient.

Et pourtant ! Si le professeur Israel avait réussi à convaincre Jean Tulard, c'est parce que, au vu des résultats des analyses effectuées à la demande de Ben Weider, il avait pris conscience que la thèse officielle du cancer de l'estomac ne « tenait » pas.

La mauvaise foi de M. Lentz nous contraint donc à rappeler, une fois encore, les termes de la lettre écrite le 6 septembre 2000 par cette incontestable personnalité du monde médical qu'est le professeur Israel :

« J'ai lu attentivement votre ouvrage, et je partage vos conclusions.

« Les troubles de l'Empereur ayant commencé en 1816 ont donc duré cinq années. Un cancer de l'estomac (au passage, il n'est pas héréditaire) évoluant aussi longtemps n'aurait pu tuer que par métastases pulmonaires et surtout hépatiques. Or on n'en a constaté aucune à l'autopsie. Une autre cause eût été une hémorragie cataclysmique. Il ne s'en est pas produit. Ce sont là les arguments principaux, mais il y en a d'autres, le fait par exemple que les ganglions régionaux et du médiastin montrent des aspects suppuratifs, ce qui ne s'expliquerait pas en cas de cancer gastrique.

« Donc je pense que votre thèse [celle de l'empoisonnement] est la bonne. »

Ne rêvons pas. Il suffit, lors de ses nombreux passages à la télévision, d'écouter Jean Tulard, qui n'est ni médecin ni cancérologue, pour se convaincre que son opinion sur l'empoisonnement de l'Empereur n'a pas évolué.

Nous suivrons donc bien volontiers MM Tulard, Lemaire et Lentz dans leur affirmation que « rien ne se tient » dans la démarche des empoisonnistes » s'ils pensent aux thèses Maury-Montholon.

Nous leur concédons aussi qu'il y eut, de la part d'une personne de l'entourage de Ben Weider, des interprétations abusives, et pour le moins téméraires, de certaines citations, qui, loin de renforcer la thèse soutenue, lui furent néfastes. D'après le même M. Lentz, qui ne recule devant aucun effet, la seule évocation de l'une de ces interprétations, aurait d'ailleurs provoqué parmi les personnes présentes à cette conférence de presse « émotion, pâmoison, évanouissement parfois ».

La générosité nous fait obligation de ne point commenter cette... saille !

Écoutons – et retenons – un avis plus honnête. Au vu des résultats obtenus par les scientifiques de l'Université de Glasgow, du FBI et, tout récemment, de l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg, voici ce que le professeur David Chandler, déjà cité, a déclaré à cette vénérable institution britannique qu'est le *Sunday Times*, dans son numéro du 12 janvier 2003 :

« Il est clair maintenant que Napoléon est mort empoisonné. J'accepte ce fait quoique, pendant des années, j'aie eu des doutes à ce sujet. »

Et dans le magazine de la *Folio Society* anglaise, il écrit

« Mais il reste à éclaircir qui était (ou étaient) le meurtrier (ou les meurtriers) »

Cet ancien directeur du Département des Études Militaires à l'Académie Royale Militaire anglaise de Sandhurst, auteur de nombreux ouvrages qui font autorité et référence sur le Premier Empire, nie, ce qui se peut comprendre sans forcément s'admettre, toute implication de son pays dans cette affaire sordide. En revanche, la monarchie française – par le biais de ce conspirateur retors et lâche qu'était le comte d'Artois, futur Charles X – et Montholon lui paraissent avoir le bon profil et les bonnes motivations.



Le professeur
David Chandler

Pourquoi ce qui apparaît plausible à un grand historien anglais est-il tenu pour grotesque par une poignée d'historiens napoléoniens français ? Or, pas plus que Lachouque, Chandler est homme à s'avancer en terrain dangereux sans de solides garanties.

Voici par ailleurs ce qu'écrit, de l'autre côté de l'Atlantique, l'historien américain Donald D. Howard, Directeur de l'Institut d'Histoire Napoléonienne et de la Révolution Française à la *Florida State University* :



Le professeur
Donald D. Howard

« Par ses recherches, Ben Weider permet aux lecteurs de reconsidérer les causes du décès de Napoléon, et il ne fait aucun doute que son explication des événements entourant son décès soit la plus vraisemblable. »

Cela n'empêche pas M. Lentz, imperturbable, de rester ferme sur ses positions, « droit dans ses bottes » en quelque sorte :

« Au fond du fond, résume-t-il, je ne crois pas à l'empoisonnement de Napoléon ».

Pour lui, malgré les taux d'arsenic relevés dans ses cheveux, l'Empereur est mort « de sa belle mort. »

On serait tenté d'écrire : Quelle santé !

Puis, très sûr de soi, tout en prenant tout de même la précaution oratoire de préciser qu'il s'agit d'une « boutade », il conseille aux scientifiques de s'occuper d'abord du problème de l'arsenic au début du 19^e siècle avant de venir « nous aider » sur le dossier de Napoléon.

On ne saurait être plus condescendant. Attention, chasse gardée ! Danger.

Que faudrait-il donc à M. Lentz pour qu'il accepte la thèse de l'empoisonnement criminel de l'Empereur ? Peu de chose en vérité :

« Que l'on m'apporte une lettre de Montholon disant : "J'ai assassiné Napoléon", et je le croirai. »

Est-ce bien certain ?

Qui sait s'il n'irait pas faire la tournée de certaines stations de radio accueillantes, en s'interrogeant gravement sur l'authenticité du document ?

Car, après les cheveux « attribués » à l'Empereur, nul doute qu'il tenterait de nous convaincre que les aveux de Montholon sont apocryphes...

Finalement, la seule originalité de l'intervention du directeur de la Fondation Napoléon aura été sa discrétion exemplaire sur les résultats des analyses de *Science & Vie*.



Dr. Pascal Kintz, président de la Société française de Toxicologie à l'oeuvre dans son laboratoire, où il procède à l'analyse des cheveux de Napoléon

les tribunaux, et il précise qu'ils ont appliqué à ce cas la méthode de la médecine légale sans *a priori*.

En d'autres termes, il était hors de question de chercher à obtenir un résultat allant dans le sens des « demandeurs », le souci premier restant la crédibilité scientifique du laboratoire. Aussi « l'affaire Napoléon 1er » a-t-elle été traitée comme s'il se fût agi « d'une affaire classique » de médecine légale.

Le plus souvent, les « témoins ordinaires » de la médecine légale sont le sang, l'urine, les résidus de digestion, etc., ce qui, dans le cas de Napoléon, était évidemment impossible.

Aussi les scientifiques n'eurent-ils à leur disposition *que* des cheveux. Formule qui n'a rien de restrictif, car le cheveu, tissu biologique, présente plusieurs avantages : il cumule les expositions, de quelque nature qu'elles soient (drogues, substances dopantes, médicaments ou, bien sûr, dans le cas qui nous intéresse, arsenic...), et il « incorpore » au long de sa pousse tout ce qui est présent dans le sang.

D'autre part, alors que le sang et la salive ne gardent trace d'une substance étrangère que pendant quelques heures, les urines pendant deux à quatre jours, la sueur pendant une semaine, **les cheveux, eux, restent des témoins fiables pendant des années.**

Avec « l'entrée en scène » de ce scientifique de haut niveau, nous quittons – c'est une bonne chose – le domaine des effets de manches faciles, des indignations et des réprobations plus ou moins hypocrites, mais soigneusement calculées.

Tenu par sa discipline à la plus extrême rigueur – ce qui le différencie de l'autre intervenant – le docteur Kintz rappelle à l'assistance que le directeur de l'Institut de médecine légale de Strasbourg, le professeur Bertrand Ludes, et lui même sont experts près

Quelques considérations sur la physiologie du cheveu.

On considère que le cheveu pousse en moyenne d'un centimètre par mois. Un cheveu long de six centimètres permet donc de remonter jusqu'à six mois dans le passé biologique d'une personne, l'extrémité représentant le passé le plus lointain. Plus on remonte vers la pointe, plus on dispose d'informations. Cette méthode a été utilisée avec succès dans une très célèbre affaire de dopage dans les milieux du cyclisme.

La pousse, qui n'est pas linéaire, mais cyclique, individuelle (donc propre à chaque cheveu) et asynchrone, présente trois phases :

- « **Anagène** », qui est la période de pousse proprement dite. Elle dure de six mois à un an ;
- « **Catagène** », au cours de laquelle le cheveu ne pousse plus ;
- « **Télogène** », qui est la phase de chute.

On considère qu'à un moment donné, 85% des cheveux sont en phase de croissance.

En situation « normale », l'arsenic n'est pas totalement absent de notre organisme. Selon les évaluations scientifiques, et abstraction faite de quelques différences minimales – de 0,03 à 0,65 nanogramme (ng = 10⁻⁹) par milligramme – **on considère qu'un sujet a été exposé – le vocable « empoisonné » n'appartient pas au langage des scientifiques mais à celui des magistrats – de manière chronique et répétée à l'arsenic lorsque ses cheveux présentent une concentration égale ou supérieure à un nanogramme par milligramme.**

Ce sont, bien évidemment, ces valeurs qui ont été retenues par les scientifiques de l'Université Louis-Pasteur de Strasbourg.

Exception faite de la mèche dite « Las Cases », coupée le 16 octobre 1816, les quatre autres mèches analysées par le docteur Pascal Kintz ont été coupées le lendemain du décès de l'Empereur : ce sont les mèches dites « Vignali », « Lady Holland », « Noverraz » et « Marchand ».

Le cas particulier des analyses du FBI

Lors de la journée au Sénat, ces analyses avaient fait l'objet de critiques assez vives (mais pas forcément honnêtes) de la part de quelques spécialistes présents. Pourquoi ?

Cela tenait essentiellement au fait que les échantillons soumis à l'analyse étaient extrêmement faibles : 35 et 45 micro-grammes. En outre, les cheveux avaient été segmentés. Or, plus faible est la quantité d'échantillons, plus le travail d'analyse risque d'être gêné par la présence du « bruit de fond » – on pourrait le comparer au « souffle » d'une bande magnétique vierge – de la machine. C'est ce bruit de fond qui fait que le signal « de base » n'est pas parfaitement linéaire. La présence d'arsenic se matérialisant par un pic, la surface de ce pic donne une indication de la concentration : plus importante est sa surface, plus grande est la concentration du toxique (ou de toute autre substance dont on cherche la trace). Pour parvenir à des résultats fiables, il importe de disposer d'une quantité suffisante de matériel biologique – des cheveux dans le cas qui nous intéresse. Faute d'une quantité plus importante, le FBI, qui avait travaillé sur des quantités environ mille fois moins importantes, avait dû multiplier par cent la toute petite réponse obtenue à partir de la quantité infinitésimale de cheveux mis à sa disposition pour pouvoir l'exprimer dans l'unité de mesure de référence : le milligramme. Mais, dans semblable configuration, les pics résultant du bruit de fond de la machine, sont, eux aussi, multipliés par cent. Conséquence : dans ces conditions, il est extrêmement difficile de faire la différence entre une vraie réponse, révélatrice d'une intoxication arsenicale, et une réponse correspondant au bruit de fond.

Quoi qu'il en soit, cela ne remet pas en cause les résultats obtenus, résultats confirmés par les analyses du laboratoire de l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg.

Pour les analyses faites par l'Institut de médecine légale de Strasbourg, toutes les mèches – **parfaitement identifiées** – ont été utilisées dans leur totalité, sans que les cheveux aient été préalablement coupés par tronçons. Pour la première fois, les scientifiques ont donc travaillé à partir de quantités satisfaisantes : entre 0,5 et 2,2 milligrammes de cheveux. On pouvait s'attendre à obtenir des pics fins et individualisés.

Quelle fut la technique utilisée pour l'analyse des précieuses reliques ?

Aujourd'hui, la médecine légale reconnaît deux techniques validées par **tous** – ceci est souligné à dessein, car cette précision est importante pour la suite – **les tribunaux internationaux** :

- La spectrophotométrie d'absorption atomique électrothermique (en mode ajouts dosés) : comme toute expérience scientifique de très haut niveau, elle est impossible à expliquer en termes accessibles à chacun. Voici son mode opératoire tel que me l'avait résumé succinctement le docteur Pascal Kintz : l'arsenic présent dans l'échantillon biologique (en l'occurrence les cheveux) est volatilisé puis atomisé à haute température. Il est alors capable d'absorber une radiation de longueur d'onde spécifique – ici 193,7 nm. Plus il y a d'atomes d'arsenic – donc plus importante est sa concentration – plus il y aura de radiation absorbée. Si l'on envoie au travers de l'échantillon une radiation totale de 100, et s'il y a peu d'arsenic présent dans l'échantillon, la radiation finale, peu absorbée, sera de l'ordre de 95. En revanche, si la quantité d'arsenic présente dans l'échantillon biologique est importante, la radiation finale ne sera plus que de 50 ou 60 : l'arsenic aura absorbé le reste.

- La torche à plasma inductive : cette méthode n'a pas été retenue par les scientifiques à cause de sa gourmandise en échantillons biologiques. Dans le cas présent, il eût fallu disposer de quelque cent milligrammes de cheveux. Ce qui n'était pas le cas (cf. tableau).

Quelle que soit la technique retenue, elle est toujours précédée d'une :

Décontamination : préalable à l'analyse toxicologique, cette procédure, constante en matière de médecine légale, permet de débarrasser les cheveux de toutes les substances qui auraient pu se fixer sur leur enveloppe :

- Outre ce qui est déposé par le flux sanguin, le cheveu peut incorporer, en sortie du cuir chevelu, tout ce qui est présent dans la sueur ou le sébum.

- D'autre part, il peut, sur sa partie externe, fixer des substances dont il convient de le débarrasser avant analyse : ainsi, les cheveux de personnes présentes à une soirée où l'on a fumé du cannabis pourraient se révéler tous positifs s'ils n'étaient préalablement décontaminés.

Précaution supplémentaire : pour que la méthode d'analyse fût parfaitement crédible, il importait d'en démontrer la fiabilité avant de l'appliquer aux cheveux de l'Empereur. Des « cheveux témoins » furent donc prélevés sur une personne du laboratoire (taux avant contamination : 0,31 ng/mg), puis contaminés par immersion pendant quatre heures dans une solution d'arsenic.

Après contamination, et **avant** lavage, la concentration en arsenic s'élevait à 9,86 ng/mg ; **après** lavage, le taux était redescendu à 0,34 ng/mg, soit pratiquement le chiffre de départ.

Cette procédure effectuée, les cheveux de Napoléon furent soumis à l'analyse proprement dite. Elle donna les résultats suivants :

Origine des cheveux	Quantités d'arsenic analysées	Longueur des cheveux	Concentrations en arsenic
Médaille Lady Holland	1,2 mg	4-6 cm	38,53 ng/mg
Abbé Vignali	2,0 mg	5-6 cm	15,50 ng/mg
Abraham Noverraz	2,2 mg	6-9 cm	6,99 ng/mg
Louis Marchand	0,5 mg	4-6 cm	15,20 ng/mg
Las Cases	0,5 mg	2 cm	7,43 ng/mg

On remarque des différences sensibles dans les concentrations en arsenic. Comment s'expliquent-elles ?

- En premier lieu, les concentrations moyennes de cet arsenic « naturel » présent dans les cheveux de chacun de nous, varient assez sensiblement selon la partie du crâne sur laquelle ils ont été prélevés : chez un sujet sain, ces doses sont de 0,35 ng/mg dans des cheveux prélevés sur le vertex (c'est-à-dire au point le plus élevé sur la ligne médiane de la voûte du crâne), de 0,43 ng/mg sur la zone frontale, de 0,31 ng/mg dans la nuque et de 0,46 ng/mg sur la zone temporale. On retrouve logiquement ces différences dans le cas d'une exposition chronique à une substance toxique.

- D'autre part, les échantillons analysés n'étaient pas tous de la même longueur ; ils n'ont donc pas incorporé des quantités équivalentes d'arsenic.

- Enfin, et sans qu'il soit possible de le vérifier, certains des cheveux coupés pouvaient être en phase « anagène » et d'autres en phase « catagène », phase « d'inertie » au cours de laquelle le cheveu, sur le point de tomber, n'ingère plus aucune substance.

Que constate-t-on à la lecture de ce tableau ?

Que les cheveux soumis à l'analyse présentent des concentrations de 7 à 38 (chiffres arrondis) fois supérieures à ce nanogramme au-dessus duquel on considère qu'il y a eu exposition (ne disons pas empoisonnement) chronique et répétée à l'arsenic.

Quelles peuvent être les causes des concentrations trouvées dans les cheveux analysés ? Il peut s'agir :

- **d'arsenic utilisé comme agent toxique** : c'est la thèse soutenue par ces « empoisonnistes », hardiment raillés par M. Lentz ;

- **d'arsenic, comme composant d'une préparation pharmaceutique**. Il ne semble pas que Napoléon en ait eu besoin, et quand bien même cela eût été, certainement pas à des doses aussi massives.

- **d'arsenic contenu dans l'eau de boisson** : celle de Longwood a été analysée. Elle est innocente. En était-il de même à l'époque ? De toute façon, l'Empereur n'eût pas été le seul intoxiqué.

- **d'arsenic contenu dans les pigments du papier peint, de la colle, de la fumée du poêle, etc.** M. Lentz, les a cités de manière incantatoire, à longueur de pages, dans des magazines spécialisés ou non – dont la très sérieuse revue *l'Histoire* (n° 257) dont on s'étonne qu'elle ait pu accepter des arguments aussi navrants – sur des chaînes de radio, à la télévision, etc. On ne lui demandera pas d'expliquer les raisons de l'étrange comportement de ces « agents exterminateurs » qui ne se sont jamais acharnés que sur l'Empereur.

- **il pourrait s'agir enfin d'arsenic utilisé comme produit de conservation des cheveux** (nous serions alors en présence d'une contamination externe).

Ceci nous amène tout naturellement aux analyses commanditées par *Science & Vie*, et supposées mettre un point final à la discussion en mettant sur le banc des accusés des produits de conservation des cheveux. Soulagement des « traditionalistes » – notre vocable est plus courtois que le leur – car ces analyses, qui vont si bien dans le sens de la vérité [!] officielle – c'est-à-dire la leur – sont censées renvoyer les « empoisonnistes », dont je fais partie, dans les cordes.

[Analyses de Science & Vie :](#) [Une méthode non validée par les tribunaux internationaux](#)

Le moment est donc venu de poser cette question : qu'en est-il de ces révélations que l'on doit au magazine de vulgarisation *Science & Vie* ?

En premier lieu, on constatera sans surprise que, cette fois, M. Lentz n'utilise pas le vocable de « saillie ». Simple distraction sans doute, car on ne saurait l'imaginer réservant cette sorte de gracieuseté aux seuls « empoisonnistes ».

Nous nous intéresserons aux résultats obtenus en laissant de côté l'exposé technique. La lecture du magazine y pourvoira. Mais l'article est (en apparence) tellement complexe (pour le profane) que sa compréhension est aléatoire, et toute personne ne possédant pas un minimum de formation scientifique ne pourra qu'adhérer, impressionnée et subjuguée, aux arguments avancés sans pouvoir se forger une opinion personnelle en toute connaissance de cause.

N'était-ce d'ailleurs pas le but recherché ?

Rappel non superflu : alors que MM. Lentz et Tulard, pour ne citer qu'eux, ont toujours mis en doute l'authenticité des cinq mèches provenant de la collection Weider en insistant lourdement sur cette formule employée par tous les toxicologues : « Cheveux attribués à... », curieusement, on ne les a pas entendus proférer la moindre réserve sur les cheveux analysés à l'instigation du magazine *Science & Vie* sous la direction du laboratoire de toxicologie de la Préfecture de Police de Paris.

Sur ce même sujet de l'origine des cheveux, les historiens napoléoniens hostiles à la thèse ne se sont jamais interrogés sur cette étrangeté : comment expliquer que cinq mèches de cheveux provenant des quatre coins du globe et qui, à les en croire, auraient été prélevées sur cinq personnes différentes, pouvaient présenter – **toutes** – des concentrations de poison accablantes ?

Cela leur paraissait limpide et naturel.

Pour remettre cette subtile (et hypocrite) argumentation sémantique à sa véritable place, on rappellera une fois encore – et le docteur Kintz le précise d'ailleurs dans son exposé – que toute personne investie de pouvoirs judiciaires ne peut utiliser la mention « Cheveux de... » que s'il les a coupés – lui-même – sur la tête de la victime ou du sujet.

Que révèlent les résultats publiés par *Science & Vie* ?

Que les cheveux analysés présentent des concentrations en arsenic supérieures aux concentrations physiologiques, et que cette répartition est « assez homogène » sur la longueur du cheveu. Et comme cet arsenic, toujours d'après le magazine, est également présent sur des cheveux prélevés en 1805 et 1814, donc avant l'affreuse tragédie de Sainte-Hélène, on ne saurait parler « d'intoxication par ingestion », mais d'une contamination par des « produits conservateurs ».

La contamination serait donc externe.

Or, explique le docteur Kintz, si l'arsenic provient des produits de conservation, il ne se dépose que sur la surface du cheveu, et dans ce cas, la procédure de décontamination évoquée précédemment l'en débarrasse. Le toxique passe dans l'eau de lavage. Il suffit alors d'analyser cette eau : si elle contient une grande quantité de toxique, cela prouve que l'arsenic est bien « exogène » (externe).

Cette analyse de l'eau de lavage a été faite. Et alors ? N'étant, pas plus que M. Lentz, spécialiste de toxicologie, je me tourne vers le docteur Kintz pour obtenir une réponse :

« Ils n'ont rien trouvé, ce qui prouve que l'arsenic ne vient pas de l'extérieur. »

Peut-être convient-il alors de s'interroger sur la valeur réelle de cette « preuve par trois qu'il n'y a pas eu intoxication » administrée sur un ton sans réplique par *Science & Vie*.

On notera avec intérêt – et surprise – que l'auteur de l'article, s'appuyant sur les dires de deux médecins américains dont l'un, semble-t-il, est ...chirurgien esthétique, n'hésite pas à mettre en cause les méthodes de décontamination employées par le docteur Kintz, dont nous avons précédemment mentionné la qualité. Ce qui fait dire à Ben Weider dans un numéro hors-série du *Figaro Magazine* consacré à Napoléon :

« Cela revient à mettre en cause les compétences professionnelles d'un homme qui est tout de même président de la Société Française de Toxicologie Analytique. C'est grave. »

On ne saurait mieux dire.

[De l'arsenic au cœur du cheveu](#)

Revenons sur les analyses de l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg pour prendre connaissance de cette expérience complémentaire faite, par le docteur Pascal Kintz, sur l'un des cheveux de la mèche dite « Lady Holland ».

Après l'avoir préalablement « découpé en rondelles », il en a analysé le cœur, la « médulla » : irriguée par le sang, c'est elle qui fait vivre le cheveu.

Quand on soumet cette coupe à un bombardement d'électrons, ceux-ci émettent un rayonnement complémentaire qui correspond à une longueur d'onde tout à fait spécifique de l'arsenic :

- soit, l'arsenic se trouve dans l'ensemble du cheveu – donc aussi dans la médulla – et l'on se trouve en face d'une « incorporation par voie active ». On peut alors parler d'une intoxication chronique – « Je ne dis

pas empoisonnement », souligne le docteur Kintz – imputable à divers facteurs : médicaments, alimentation ou, éventuellement, arsenic toxique ;

- soit, l'arsenic n'est présent que sur l'enveloppe du cheveu (la cuticule), et dans ce cas la contamination est externe.

Que voit-on sur la coupe de ce cheveu de la mèche « Lady Holland » ?

L'arsenic apparaît en bleu dans l'ensemble du cheveu, à l'intérieur comme à l'extérieur, et non pas seulement au niveau de la cuticule.

[En résumé :](#)

- La première série d'analyses par absorption atomique a mis en évidence une « exposition » majeure à l'arsenic ;

- La méthode de décontamination, utilisée comme il est de règle en médecine légale, a permis de minimiser le problème de la contamination externe ;

- Lorsque l'on fait l'analyse quantitative des cheveux, on obtient des concentrations allant de presque 7 nanogrammes par milligramme à 38,53 nanogrammes par milligramme.

Conclusion du scientifique :

« Ces chiffres sont très en faveur d'une incorporation active et donc d'une intoxication volontaire ou passive. »

Nous sommes bien loin des conclusions « optimistes » de *Science & Vie*.

Sa probité de scientifique – « car la médecine légale se nourrit d'absolues certitudes » – conduit le docteur Kintz à souligner qu'il conviendrait de mesurer la concentration en arsenic dans quelques cheveux prélevés en Europe et à Sainte-Hélène à cette époque, tout en ajoutant qu'il serait bien improbable que l'on y trouve des concentrations aussi importantes que celles constatées dans les cheveux de l'Empereur.

Débat ou chasse-trape ?

Après ces deux interventions, se déroule une manière de débat, essentiellement entre le scientifique et le directeur de la Fondation Napoléon.

- Ce dernier pose d'emblée une question qui se veut embarrassante, car il s'agit moins, semble-t-il, de rechercher une vérité que de mettre en difficulté celui qui ne dit pas ce que l'on voudrait l'entendre dire : se fondant sur les divergences relatives à la nature de l'intoxication – interne ou externe – M. Thierry Lentz laisse entendre que, selon le docteur Kintz, « les gens de Paris n'ont pas bien travaillé. »

Étrange assertion venant de celui qui reproche véhémentement aux autres de recourir à des citations truquées, car il suffit d'écouter l'enregistrement pour entendre le docteur Kintz dire simplement que les scientifiques qui ont procédé aux analyses pour *Science & Vie* « **ont utilisé une technologie qui n'est pas validée auprès des tribunaux, qui est inconnue et qui n'a été publiée que dans un journal de vulgarisation sans comité de lecture.** »

- La deuxième question porte sur les taux d'arsenic importants relevés par les mêmes analyses du magazine dans des cheveux qui ont été coupés avant que l'Empereur eut débarqué à Sainte-Hélène.

Cette question, anodine en apparence, est en fait un piège insidieux, puisque le docteur Kintz n'a pas été convié à la présentation des résultats publiés par *Science & Vie*. Sa présence eût-elle été gênante ? Tout est tellement plus simple et serein quand on reste, comme à l'accoutumé, entre soi, hors la présence d'un éventuel contradicteur – surtout compétent.

La réponse, qui recoupe et complète la précédente, se pourrait résumer ainsi : je n'ai pas vu les données, je ne sais pas ce qui a été analysé, je ne connais rien de cette technologie qui a été utilisée pour la première fois, qui n'est pas validée sur le plan scientifique, qui n'a pas été publiée dans la littérature scientifique internationale.

Et ajoutons : contrairement, entre autres, à celle utilisée pour les analyses faites par l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg.

« Avec la technologie en question, une technologie non destructrice, qui est un rayonnement sur la longueur du cheveu, on peut parfaitement imaginer, explique le docteur Kintz, qu'il y ait de l'arsenic chez tout le monde. D'où l'obligation d'aller le chercher au cœur du cheveu. »

C'est justement ce qui a été fait à l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg avec les résultats que l'on a constatés.

- Ultime manœuvre du directeur de la Fondation Napoléon : pour tenter d'accréditer que, finalement, ces taux d'arsenic étaient bien banals à Sainte-Hélène, il évoque des analyses faites par un laboratoire de Munich, qui révéleraient des taux d'arsenic assez élevés dans des cheveux d'Albine de Montholon.

La réponse à sa préoccupation se trouve dans une lettre adressée le 2 octobre 2002 par M. de Candé-Montholon à Ben Weider :

« ... Par ailleurs, le professeur Maury avait fait analyser des cheveux d'Albine de Montholon que je lui avais remis et qui furent très probablement prélevés pour être donnés à son mari lorsqu'elle quitte Sainte-Hélène : **Ces cheveux présentent un taux normal d'arsenic [souligné par nous] compatible avec le taux que l'on trouve aujourd'hui dans nos cheveux.** Je tiens d'ailleurs à votre disposition cette mèche, si vous souhaitez faire procéder à une nouvelle analyse... »

Compte tenu de l'identité de l'expéditeur et de celle du destinataire, nul doute que cette lettre paraisse suspecte à M. Lentz !

Avant que ne s'achève la conférence, le directeur de la Fondation Napoléon revient sur les raisons qui l'ont conduit à créer un incident au début de la conférence et sur son refus d'être filmé.

Voici ce qu'il déclare à l'assistance :

« Je refuse que mon image soit remise à la *Société Napoléonienne Internationale*, d'abord parce que je n'ai pas été prévenu avant[!]. Je vous aurais lu un texte, et je n'en serais pas sorti parce que les méthodes de cette société internationale, qui compte [on l'entend faire semblant d'hésiter] cinq "adeptes" en France et cinq au Canada [« adeptes » ! Quelle curieuse expression, M. Lentz ! Dans sa lettre, reproduite au début de ce texte, Ben Weider répond à cette lamentable mesquinerie], sont d'utiliser ce genre d'événement pour dire, par exemple, que j'ai donné à

plusieurs reprises raison au docteur Kintz ; mais je l'ai fait avec les réserves d'usage. Eh bien ! Vous pouviez être sûr que, demain, la presse de Montréal aurait titré : *Le directeur de la Fondation Napoléon donne raison à Ben Weider.* »

Les journalistes québécois sauront certainement apprécier comme il convient ce gratifiant propos sur leur déontologie professionnelle.

Nul doute également que les professeurs Chandler et Horward, tous deux membres éminents de la *Société Napoléonienne Internationale*, apprécieront à sa juste valeur cet obligeant qualificatif « d'adeptes ».

Maintenant, lisez attentivement le passage qui suit – il a été *transcrit mot pour mot* (c'est donc une fois encore du français parlé) – car, voici ce que ce même M. Lentz, que nous venons d'entendre volontiers sentencieux et moralisateur, répond à une question de l'animateur sur l'authenticité des cheveux donnés par le Canadien aux scientifiques de l'Institut médico-légal de Strasbourg :

« *Apparemment quand même, je le dis, mais comme je vais le faire effacer de la cassette, M. Weider ne pourra pas le publier sur son site Internet, apparemment, les cheveux qui ont été donnés au docteur Kintz ont l'air d'être des bons, parce que, effectivement, il y a une certaine traçabilité...* »

Dans un téléfilm américain, cette déclaration serait suivie de l'inévitable :

« Les jurés apprécieront. »

Nous ne doutons pas que les visiteurs de ce site fassent de même !

[Des résultats cohérents depuis plus de quarante ans](#)

Quelques réflexions pour terminer cette évocation de la conférence organisée par *les Dernières Nouvelles d'Alsace* :

- Le docteur Kintz a rappelé utilement que, **depuis les années soixante, les scientifiques qui ont eu à se pencher sur ce cas ont – toujours – obtenu des résultats homogènes** – ce qui ne ressortit pas au domaine de cette « intime conviction », chère à M. Thierry Lentz. Ou devrions-nous présumer que tous se sont trompés avec une remarquable cons-

tance, et, en conséquence, remercier le magazine *Science & Vie* (dont les motivations réelles restent à éclaircir) d'avoir – enfin ! – permis que la vérité (?) se fit jour ?

- Quelle que soit l'affaire qui lui est confiée, a rappelé le docteur Kintz, le scientifique avec ses analyses n'a pas pour mandat de se substituer aux « faisceaux d'arguments », ni pour prendre la place du magistrat, ou, dans le cas présent, de l'historien. Il est cependant une différence notable entre le magistrat et l'historien napoléonien, tel, du moins, qu'on le perçoit au travers du prisme de M. Thierry Lentz : alors que le premier, au vu de semblables résultats d'analyse, ordonnera un supplément d'enquête, le second n'en tiendra aucun compte au prétexte qu'il se « moque de savoir » si le sujet, l'Empereur en l'occurrence, a été empoisonné ou pas, car il s'agit d'un phénomène... « secondaire ».

- Le Canadien Ben Weider a fourni les pièces à conviction : cinq mèches de cheveux. **Les analyses effectuées par l'Institut de Médecine Légale de Strasbourg ont révélé sans ambiguïté la présence d'arsenic en des quantités telles qu'elles ne peuvent être le fait du hasard, mais la conséquence d'une exposition chronique et répétée** – contester ce fait relève de l'aveuglement, de la mauvaise foi ou de quelque autre obscure raison – mais, a ajouté le docteur Kintz, et lui a raison de le dire, « Je ne suis pas capable de dire, et cela ne m'intéresse pas, qui, pourquoi, comment. »

- M. Thierry Lentz a – publiquement – reconnu que **les cheveux analysés étaient authentiques**. Ces cheveux contenaient de fortes doses d'arsenic.

- Nous savons qu'il y a au moins trois suspects avec des mobiles et/ou des enjeux colossaux et des intérêts parfois communs.

- Les scientifiques ont fait leur part. Il importe à présent que le débat s'ouvre entre de « vrais » historiens – entendons : animés du seul souci d'une quête de vérité absolue – et que cesse le monopole de ceux qui, par leur mainmise sur le Premier Empire et une habile médiatisation, rejettent les résultats scientifiques pour imposer ce qui, en regard, ne peut plus être tenu que pour leur « intime conviction ».

Car, contrairement à ce que M. Thierry Lentz a affirmé au début de son intervention, élucider les causes réelles de la mort d'un homme comme l'Empereur appartient au domaine de la grande Histoire du monde.



Jean-Claude Damamme

Écrivain, membre de la Société des Gens de Lettres, membre adhérent de l'Association des Écrivains Combattants, représentant pour la France de l'*International Napoleonic Society*, auteur de : *Lannes, Maréchal d'Empire* (Éditions Payot), *Les Soldats de la Grande Armée* (Éditions Perrin), *La Bataille de Waterloo* (Éditions Perrin)



VISITEZ NOTRE SITE WEB AU

www.societenapoleonienne.com

Société Napoléonienne Internationale

2875, chemin Bates – Montréal, Québec – H3S 1B7 – Canada

Tél : (514) 731-3783 / Fax : (514) 731-9026 / Courriel : napoleon@weider.ca